

Cayenne, le 23 juin 2022  
N° 2022-501897/DDG AEM/GUYANE/NP

Le capitaine de vaisseau Laurent Martin  
commandant la zone maritime Guyane,  
assistant du délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer

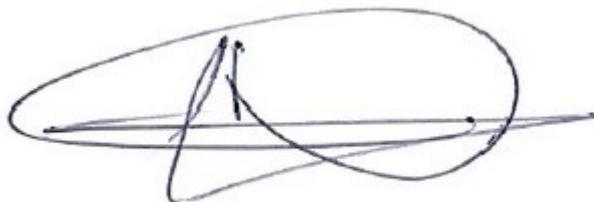
à

Monsieur Thierry Queffelec  
Préfet de la région Guyane

**OBJET** : modification des Limites Transversales de la Mer (LTM) sur le fleuve Mana.  
**RÉFÉRENCE** : votre lettre recommandée n° 2C 162 314 4326 4 du 23 mai 2022.

La lettre citée en référence, relative au projet de modification des Limites Transversales de la Mer (LTM) sur le fleuve Mana, établi par la Direction de la mer, du littoral et des fleuves, n'appelle pas de remarque particulière.

J'émet donc un avis favorable à cette demande.



## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DGTM (Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer et Madame Bénédicte Durand).

COPIES :

- CZM GUYANE
- BUREAU AEM ZONE MARITIME GUYANE
- archives.